

**COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FNEP
DU SAMEDI 17 MAI 2014**

Etaient présent(e)s :

- Mesdames Jocelyne Chelin, Camille Delassus, Isabelle Dutel, Catherine Exer, Corinne Failler, Frédérique Levrier-Willem, Christine Malherbe, Marie-Salomé Mogenet, Monique Raedecker, Florence Raveau, Marie-France Simonet, Sihame Souir, Hilary Walker ;
- Messieurs Claude Audouard, Jonathan Azoulay, Robert Baquiast, Marc Bévillard, Jean-Luc Codaccioni, Lahcen Diafi, Eric Dupressoire, Joël Houssay, Edouard Jagodnick, Jean-Pierre Jousse, Patrice-Michel Langlumé, Alain Léon, Jean-Christian Lointier, Alexandre Martini, Jean-Robert Mouillet, Jacques Négre, Jean-Marie Patier, Bernard Pinat, Jean-François Poncet, Hervé Poulet, Daniel Rivet, Michel Robic, Patrick Roux, Jean-Claude Walter.

Etaient représenté(e)s :

- Mesdames Emmanuelle Allain, Sophie Bellot, Johanna Bendavid, Esther Cabalo, Catherine Cardon, Françoise Comte, Christine Cussac; Chris Dornbusch, Agnès Giro, Virginie Héléwa, Simone Hisler, Adrienne Jablanczy, Patricia Lasserre, Valérie Lebrun, Véronique Payot-Rose, Valérie Rennesson, Rosana Sansano, Françoise Sornas-Mousseux ;
- Messieurs Daniel Ach, Edouard Amara, Stéphane André, Bernard-Michel Autet, Max Azoulay, Bernard Bergeret, Michel Boyancé, Philippe Brochard, Jean Canétos, Henri Carvalho, Michel Coquillat, David Coué, Patrick de Bouter, Jean-Michel Delaplagne, Robert Fédida, Patrick Féval, Jean-Marc Fitoussi, Philippe Fort, Freddy Garcia, Edgard Gnanou, Philippe Grassaud, Jean-Hervé Habay, Gérard Hermand, Benjamin Jarry, Laurent Kestelyn, Stéphane Lebrati, Rodolphe Léon, Dominique Luccantoni, Bruno Nicolas, François-Patrice Pecnard, Yves-Marie Péraldi, Michel Pinder, Nicolas Reymond, Pierre Roca, Jean-Paul Tahmazian, Pierre Tarabbia, Yohan Taxil, Patrick Touati.

Le Président Patrick Roux évoque la situation difficile de Jean-Marie Tilly, Secrétaire Général, dont l'absence est excusée.

Il explique ensuite les raisons qui ont conduit le Conseil fédéral à choisir un lieu inhabituel pour l'Assemblée générale et remercie vivement Philippe Grassaud qui a mis à la disposition de la FNEP les locaux de l'ISCOM.

Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le numéro 20819

FNEP — 9, rue de Turbigo — 75001 PARIS

Tél. : 01.40.23.03.36 – Fax : 01.84.79.03.00 – Site Internet : www.fnep.net

1) RAPPORT MORAL

La quasi-totalité des Commissions d'enseignement se sont réunies. Il est rappelé aux adhérents le rôle essentiel de ces commissions.

Il est fait état des réunions de la Commission sociale, son rôle dans la négociation de branche, l'importance d'entendre la voix de tous que permet cette commission transversale, ainsi que des réunions de la Commission communication.

Commission des échanges internationaux : celle-ci a pour but de faire profiter les adhérents qui le souhaitent, des contacts d'un adhérent particulièrement fructueux avec des pays d'Afrique noire, où il a mis en place un réseau de représentants, l'idée étant d'orienter les jeunes et de s'assurer qu'ils obtiennent un visa.

Vu le succès rencontré par son initiative, cet adhérent propose à tous les adhérents de s'y associer, et de leur proposer d'accueillir de tels étudiants (plus facile pour les post bac+2).

Une réunion spécifique sur la taxe d'apprentissage a été organisée le mois dernier sur ce sujet particulier.

Des rencontres ont eu lieu avec différents cabinets ministériels, notamment sur la taxe d'apprentissage et l'accueil des étudiants étrangers (problèmes de visas). Sur ce dernier point, il est rappelé qu'un questionnaire sur le refus des visas a été adressé aux adhérents. Nous avons besoin de remontées factuelles (cas précis sans forcément être nominatifs), afin qu'un rappel à l'ordre des consulats puisse être effectué. Monsieur Jagodnick rappelle le rôle de présélection joué par Campus France dans certains consulats et l'utilité qu'il y aurait à faire partie de son conseil d'administration.

Plusieurs « Lettres de la FNEP » et des circulaires ponctuelles ont été adressées par mail.

A propos des enquêtes conduites par la FNEP, il est rappelé l'importance des informations que les adhérents font remonter à la Fédération. C'est grâce à elles que nous pouvons notamment argumenter vis-à-vis des ministères.

Une question est posée sur l'accueil des handicapés (PMR). Un moratoire de 3 ans pour les petits établissements, 6 ans pour les gros, est prévu par la législation. Néanmoins, avant la fin de l'année, il y a obligation soit d'être en règle, soit de se rapprocher de la commission départementale compétente pour lui faire part de son projet. Il est prévu la possibilité de demander des dérogations, en ne se bornant pas « aux fauteuils roulants » qui ne représentent que 5% des handicapés.

Monsieur Poncet informe l'assemblée d'une nouvelle réglementation comptable pour les entreprises qui inscrivent des produits constatés d'avance.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT FINANCIER D'ALEXANDRE MARTINI, TRESORIER

La situation de la Fédération est saine, les produits étant équivalents aux charges, ce qui préserve les réserves de celle-ci.

L'augmentation des cotisations est de 12 % qui représente 75 % de son financement.

Le financement du paritarisme va, lui, augmenter.

Dans ces conditions, il est proposé la stabilité des cotisations. Le barème est reconduit à l'unanimité.

Suite aux remarques d'un adhérent (Monsieur Jagodnick) concernant les seuils légaux impliquant la nomination d'un Commissaire aux comptes, il est proposé que le Bureau procède au choix de ce dernier, qui approuvera les comptes de l'exercice en cours et ceux des années à venir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. La prochaine Assemblée générale devra ratifier le choix effectué par le Bureau.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier.

3) RAPPORT SOCIAL DE LIONEL LETURGIE, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES

• Négociation de branche

Il est rappelé qu'un avenant sur l'enseignement supérieur a pu être négocié.

De nouvelles lois sont intervenues : par exemple, contrat de génération, temps partiel, complémentaire santé...

Pour la complémentaire santé, nous n'avons pas encore tous les éléments en main pour engager la négociation. Il est cependant assuré que cette nouvelle obligation représentera un coût très significatif. La FNEP recherchera donc à limiter le nouvel engagement au « panier minimal ».

Les décrets sont attendus d'ici la fin de l'année, et notre marge de manœuvre sera moins importante qu'en matière de temps partiel.

Le projet à ce sujet est organisé sur deux axes de négociation :

- pour les enseignants, possibilité de semaines à 0 heure de cours (à ne pas confondre avec 0 heure de travail), et regroupement des heures de cours,
- pour le personnel d'entretien, les échanges montrent que la majorité des participants fait appel à des sous-traitants.

Concernant le régime de prévoyance, il est indiqué que la très bonne santé financière du régime nous permet d'obtenir régulièrement une baisse du taux d'appel des cotisations.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

4) PROGRAMME D'ACTIONS 2014/2015, PRESENTE PAR LE PRESIDENT PATRICK ROUX

• **Rapprochement avec l'UGEI** : le Président donne lecture du projet de lettre adressé à cette organisation, qui est approuvé à l'unanimité sous réserve de 2 modifications formelles.

• **Taxe d'apprentissage**

Réflexion en trois phases :

- plan B : création d'une structure associative, qui prendra en « location-gérance » tout ou partie de notre activité : solution qui n'est pas sans difficulté et qui demande beaucoup de prudence ;
- générer des actes administratifs de refus d'inscription sur les listes préfectorales pour permettre d'engager une procédure devant les juridictions administratives. Cette procédure permettra de soulever une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) pour obtenir l'annulation des dispositions légales qui font grief à tous les établissements privés « commerciaux ;
- entretemps, tentative amiable pour les convaincre qu'ils ont fait plusieurs « boulettes ».

Monsieur Houssay suggère la possibilité de solliciter des parlementaires pour adresser des questions au Gouvernement.

Cette stratégie pourra être mise en œuvre dans un second temps.

La question de la participation au CCF (Contrôle en Cours de Formation) est abordée.

En cas de demande d'agrément, le risque de devoir fonctionner comme l'Education Nationale paraît important.

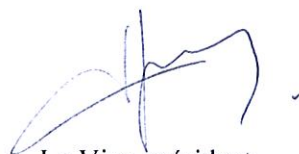
Il est rappelé l'importance que les adhérents fassent remonter à la Fédération les difficultés rencontrées dans les différentes académies : déroulement des examens, non-participation des professeurs des écoles privées aux jurys d'examen, traitement discriminatoire des candidats des écoles privées, rupture de l'anonymat des épreuves...

Une question est posée sur l'appellation Mastère. Monsieur Léon informe qu'il a eu confirmation écrite de la possibilité d'utiliser l'appellation Mastère sur la base du courriel obtenu du Ministère par la FNEP.

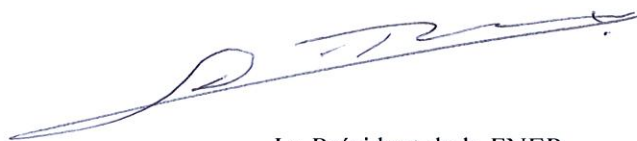
Sur le terme Bachelor, le Président rappelle le principe : « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

Les participants sont conviés à participer à un buffet offert par la Fédération.



Le Vice-président
Jean-Pierre JOUSSE



Le Président de la FNEP
Patrick ROUX